

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
VERSANT DE L'HUVEAUNE



Nombre de Conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE du 7 février 2022

L'An deux mille vingt deux et le sept février à quinze heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS : Mesdames Laurence BRULEY, Véronique MIQUELLY et Aïcha SIF, Messieurs Jean-Jacques COULOMB, Claude FABRE, Christian OLLIVIER, Pascal AGOSTINI, Didier REAULT, Jean-Pierre GIORGI, Ollivier ARTUPHEL et Serge PEROTTINO

POUVOIR : De Madame Carine PAILLARD à M. Jean-Jacques COULOMB

EXCUSES : Madame Carine PAILLARD et Messieurs Alain ROUSSET, Michel LAN et Didier EL RHARBAYE

DELIBERATION N°4

OBJET : FINANCES- Affectation du résultat 2021 au Budget Primitif 2022.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VUS

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération de ce jour adoptant le Compte Administratif 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres du bureau du SMBVH,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE l'excédent de fonctionnement suivant le tableau ci-dessous :

	Résultat 2020 reporté	Résultat net de l'exercice 2021	Résultat à affecter
Fonctionnement	112 367,44	61 342,80	173 710,24

	Report à nouveau : (002)	Autres réserves : (1068)
Affectation du Résultat		173 710,24

ADOpte A l'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean-Jacques COULOMB
Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant de l'Huveaune

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le

